# Assemblée générale ordinaire du 16 mars 1910, petite salle de l'Institut

Autor(en): **Durant, L.**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): **- (1910)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.04.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

**Numéro 2.** **Mai 1910.**

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

## AVIS

1° Les membres désireux de fonder une section de courses, promenades et jeux, sont priés de s'adresser à M. R. Bieler, à l'école des Pâquis.

2° **COURSE AU RECULET**

**Jeudi 26 mai.**

Départ par le train de 7 h. 39.
Retour à 8 h. 20 du soir.
Rendez-vous devant la gare.

---

### Assemblée générale ordinaire du 16 mars 1910, petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Ed. MARTIN, président.

---

#### 1° Communications du Comité.

*Centenaire de la Réunion de Genève à la Suisse.*

L'Assemblée décide de s'associer, en principe, à l'œuvre des fêtes projetées en vue de la célébration du centenaire de la Réunion de Genève à la Suisse.

*Bibliothèque.*

La bibliothèque a reçu le premier rapport annuel de l'Association suisse pour la protection de l'enfant et de la femme et un certain nombre de volumes de pédagogie, science et littérature, don du Département de l'Instruction publique. Dès que ces ouvrages auront été reliés, la liste en sera publiée dans le bulletin et les sociétaires pourront en disposer.

## 2° Petites communications

par M. le Dr Ed. Claparède.

*Sur l'écriture allemande.*

M. *le Dr Ed. Claparède* désirerait connaître l'avis des maîtres et maîtresses sur l'utilité de l'écriture allemande. Pourquoi imposer aux élèves primaires l'étude de cette écriture difficile quand, au Collège ou dans le commerce, on n'exigera pas les caractères gothiques? A côté du temps perdu, c'est une difficulté de plus pour les enfants qui se trouvent en face de deux écritures différentes; les centres nerveux sont de ce fait immobilisés inutilement. Du reste, en Allemagne, on tend à généraliser l'emploi de l'écriture latine.

M. *Lescaze* déclare qu'au Collège, l'écriture allemande est obligatoire, elle aide à l'écriture latine en lui donnant plus de souplesse; de nombreuses années d'expérience permettent de l'affirmer. Une fois dans le commerce que feront nos jeunes gens s'ils n'ont pas l'habitude de lire et d'écrire les caractères gothiques qui ne sont pas prêts à disparaître et auxquels les Allemands tiennent beaucoup?

Mme *Ballet* comprend les observations de M. Claparède et partage son opinion. Cependant il est difficile actuellement de supprimer cette écriture exigée par le programme et aussi parce que l'Allemagne la maintient. Lors du renouvellement du programme en 1911, la question devra être examinée sérieusement.

Mlle *Métral* est également d'accord pour la suppression; en Suisse, les caractères gothiques sont abandonnés peu à peu. L'écriture allemande est très difficile, surtout les grandes lettres. On a déjà beaucoup de peine à bien enseigner l'écriture latine.

M. *Charvoz* est d'avis que l'écriture allemande aide à l'écriture française; il est rationnel de la conserver puisqu'elle est employée en Allemagne.

M. *A. Dubois* a constaté que l'écriture allemande exige beaucoup de temps et si elle était supprimée, les branches importantes en bénéficieraient.

M. *Claparède* pense que l'on peut maintenir les caractères imprimés dont la lecture offre moins de difficultés; apprendre

à écrire en allemand, c'est du temps et de la peine perdus pour arriver souvent à un mélange des deux écritures.

M. *le Président* estime qu'une consultation des maîtres chargés d'enseigner l'écriture allemande serait de nature à éclairer le débat. Il pense que la Société pédagogique pourrait faire procéder à cette enquête.

C'est aussi le sentiment de l'Assemblée qui approuve l'idée et décide de reprendre la discussion après plus ample informé.

*Projet d'expérience collective.*

M. *Claparède* rappelle les résultats fort intéressants obtenus par l'enquête faite dans un grand nombre de classes sur le Dessin — on a pu ainsi établir la corrélation entre l'aptitude pour le dessin et les autres branches. La science psychologique n'est qu'à ses débuts et c'est par des expériences nombreuses et collectives qu'elle arrivera à progresser — aussi M. Claparède voudrait-il pouvoir compter sur la collaboration des maîtres pour l'étude de l'individualité chez l'enfant.

Ainsi la description d'un objet permettrait de différencier le type objectif du type sentimental, c'est-à-dire celui qui voit de celui qui sent.

Le sujet proposé : description d'*un thermomètre* placé sous les yeux des élèves et dessin de mémoire : *un cheval* — est accepté.

M. Claparède détermine exactement les conditions de l'expérience ; les épreuves devront être adressées au laboratoire de psychologie.

**3° Bibliothèque à l'usage du corps enseignant.**

Au nom de la Commission chargée d'étudier cette création, M. Duvillard donne lecture du rapport suivant :

**Bibliothèque à l'usage des fonctionnaires de l'enseignement primaire.**

---

*Rapport de la Commission de la Société pédagogique chargée de l'étude de cette question.*

---

De quoi doit être composée une Bibliothèque à l'usage du corps enseignant primaire ?

Après avoir pris l'avis de personnes compétentes et avoir examiné la question, il nous a paru qu'elle devait comprendre :

1° *Des ouvrages de fond.* Dictionnaires surtout ; ouvrages coûteux, difficiles à se procurer et très utiles à consulter.

2° Les *grandes œuvres* de la littérature de tous âges et de tous pays. Sous la rubrique « Livres modernes », nous avons compris toutes les grandes œuvres du XIX^me^ siècle, estimant que les bibliothèques publiques ne répondent pas toujours aux exigences de l'hygiène.

3° Cette bibliothèque étant, avant tout, professionnelle, c'est aux livres de pédagogie et de psychologie que nous avons accordé la place d'honneur. Pour en établir la liste nous n'avons pas feuilleté des catalogues : presque tous les ouvrages cités nous sont personnellement connus ou nous ont été indiqués par des collègues pouvant les recommander en connaissance de cause.

4° *Ouvrages concernant les différentes branches du programme* dans le double but. *a)* de permettre au corps enseignant d'acquérir de nouvelles connaissances et de lui fournir de nouveaux matériaux pour son enseignement. *b)* de connaître les meilleurs manuels qui servent à mettre ces notions à la portée des enfants.

5° Des *revues* et *périodiques* pédagogiques surtout — scientifiques et littéraires aussi.

Les listes que nous avons élaborées n'ont aucunement la prétention d'être complètes : il nous a paru préférable de commencer avec un nombre de volumes relativement restreint et de compléter notre Bibliothèque au fur et à mesure que paraîtront des œuvres intéressantes. Nous croyons qu'il serait désirable qu'une commission permanente soit chargée de l'acquisition des nouveautés pédagogiques et autres. Enfin, en terminant, nous remercions le Département de l'Instruction publique de ce qu'il vient, enfin, mettre à notre disposition ce moyen de travail indispensable, et nous exprimons le vœu que, le plus tôt possible, la Bibliothèque se rattache à un musée scolaire.

*Nota :* Une liste de 330 ouvrages environ est jointe au rapport.

Cette liste a été élaborée par la Commission avec l'aide obligeante de M. le prof. J. Dubois pour la littérature française moderne et les œuvres de critique.

## 4° Suite de la discussion des conclusions de M. Em. Duvillard sur la protection de l'enfance.

La discussion est reprise à la conclusion n° 4, que l'Assemblée adopte sous la forme suivante :

« L'article 8 de la loi sur l'Instruction publique devrait être « rigoureusement appliqué. L'action prophylactique de l'école « ne peut être exercée dans l'état actuel de l'instruction pu- « blique, entre autres, en raison de l'effectif trop élevé dans « la plupart des classes. La discipline préventive, seule capa- « ble de former des caractères, doit tendre à se substituer à « la discipline coercitive. L'action du médecin scolaire ne « devrait pas se borner à l'examen médical des écoliers ; mais « devrait être complétée par l'examen mental de l'enfant à « son entrée à l'école primaire. Tout enfant reconnu morale- « ment déficient devrait être soumis à un régime pédagogique « spécial. »

Cinquième conclusion :

Le terme suggestifs est remplacé par celui de malsains :

« Dans l'action sociale contre le crime juvénile, la répres- « sion du vagabondage a comme corollaire l'interdiction des « spectacles malsains. La création de terrains de jeux à proxi- « mité des villes s'impose : la circulation toujours plus intense « permettant difficilement aux enfants les jeux sur la voie « publique. »

Sixième conclusion :

Répondant à une question, M. Duvillard dit qu'il comprend par « intérêts de l'enfant » tout ce qui peut contribuer à l'amélioration de son état physique, intellectuel et moral.

Cette conclusion reçoit la rédaction suivante :

« Les enfants présentant des anomalies morales ou men- « tales accentuées ne peuvent être élevés par leurs parents. « La pédagogie doit tirer un parti plus judicieux de tout ce « qui suscite l'intérêt naturel de l'enfant. Il serait désirable « de voir les systèmes éducatifs s'inspirer davantage de la « psychologie du jeu. »

Sur une proposition de M. *A. Charvoz* la conclusion n° 7 prend la place de la huitième et vice versa. La septième conclusion devient donc :

« L'action nocive des publications policières est expérimen- « talement démontrée. Les bibliothèques scolaires devraient

« mettre à la disposition des écoliers un journal répondant « aux intérêts de l'enfant. »

Huitième conclusion :

« L'éducation pédagogique de la famille devrait être ins- « crite au programme des sociétés de relèvement de la morale « publique et des grands journaux quotidiens. »

Neuvième conclusion :

« Il serait désirable de voir figurer au programme des Con- « grès de la presse la question de la publicité des crimes et « délits. »

Mises aux voix dans leur ensemble, les 9 conclusions de cet important travail sont adoptées avec remerciements à l'auteur.

**5° Propositions individuelles.**

Néant.

*Le bulletinier* :

L. DURAND.